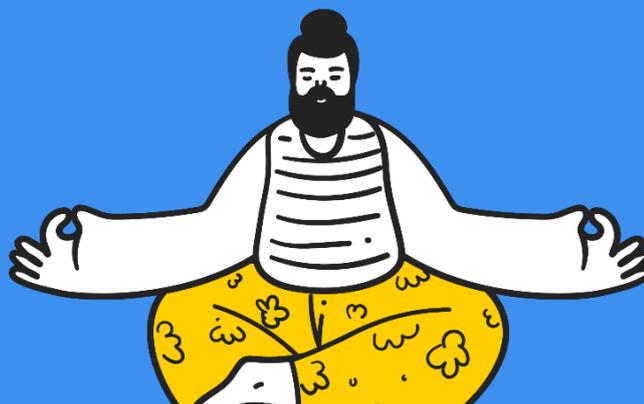


**MES IMPÔTS ?  
JE GÈRE !**



## Mes IMPÔTS, c'est plus un problème !

Des ateliers pour remplir ta déclaration avec un compte e-démarches

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Commune \_\_\_\_\_

Date de naissance \_\_\_\_\_

Natel et courriel \_\_\_\_\_

Avez-vous un compte e-démarches fiscales ?       Oui       Non

*Je désire participer à l'atelier « Mes impôts, Je gère ! », le :*

- Je. 15 février     17h00    Mairie de Collonge-Bellerive, salle des sociétés, ch. du Château de Bellerive 1
- Me. 28 février     17h00    Corsier, salle des commissions, ch. du Château 7  
                           18h30
- Lu. 11 mars         17h00    Vésenaz, Salle de la Terrasse, Ch. du Vieux-Vézenaz 35  
                           18h30
- Ma. 19 mars         17h00    Mairie d'Anières, salle du Conseil Municipal, Rte de la Côte d'Or 1  
                           18h30
- Me. 27 mars         17h00    Mairie de Collonge-Bellerive, salle du Conseil Municipal, ch. du Château de Bellerive 1  
                           18h30

1. Remplis le formulaire et prends-le en photo
2. Scanne le QR CODE et annexe la photo du formulaire rempli

ou par téléphone au 022 722 10 20  
ou par courriel à [social@collonge-bellerive.ch](mailto:social@collonge-bellerive.ch)





## SERVICE SOCIAL LITTORAL

N/réf. : PHTH/DEPL/CODU  
Ref : #7886

Collonge, le 30 janvier 2024

Concerne : Ateliers « Mes impôts ? Je gère ! » pour les 19 à 25 ans



Bonjour « prénoms »,

Vous venez de recevoir votre déclaration d'impôts et cette démarche vous paraît complexe. Quand on imagine devenir adulte, on pense à l'indépendance, à vivre pleinement, on rêve d'être libre et de faire ce que l'on veut ! Devenir adulte, c'est acquérir de nouveaux droits, mais aussi de nouvelles obligations, notamment gérer ses impôts.

Sans déclaration téléversée, nouvelle de votre part ou demande de délai d'ici le 31 mars 2024, l'administration vous adressera une amende puis vous taxera d'office. De plus, ne pas remplir ce document empêche d'obtenir des prestations sociales, telles que la bourse d'études ou le subside pour l'assurance maladie par exemple.

Afin de vous faciliter la tâche, nous vous proposons des ateliers en collaboration avec l'Administration Fiscale Cantonale, pour remplir directement votre déclaration. Vous pouvez vous inscrire en nous retournant le formulaire annexé, à l'adresse [social@collonge-bellerive.ch](mailto:social@collonge-bellerive.ch) ou par téléphone au 022 722 10 20.

Si vous avez 18 ans, vous ne recevez pas de déclaration, cependant vous devez demander des acomptes provisionnels en cas de revenu supérieur à CHF 3'400.-

Nous espérons vivement vous rencontrer lors de l'une de ces soirées, dans tous les cas, nous vous souhaitons, « prénoms », une année riche de multiples projets et les rêves les plus fous.

Philippe Thorens  
Maire de Collonge-Bellerive